

LISTE DES DELIBERATIONS

Le conseil a approuvé le compte-rendu du 27 mars 2023

Reddition réglementaire de comptes - information

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal s'est vu présenter et a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations depuis le 13 mars 2023.

URBANISME**1- Vote de la signature d'une convention de transfert des équipements communs du lotissement « Le Domaine des Artistes »**

Le permis d'aménager du domaine des artistes a été déposé il y a 15 jours. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention de transfert des équipements communs du lotissement comprenant des voiries, des espaces verts, des stationnements et des cheminements doux.

2- Vote de l'acquisition d'un terrain pour assurer la défense incendie du village de la Paquitière

Lors d'un état des lieux avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, il a été constaté que le réseau d'eau pour la défense incendie du village de la Paquitière était insuffisant. Pour résoudre la situation, il est nécessaire d'installer une bache incendie de 120 m³. Le conseil municipal a approuvé par 20 voix pour et 1 abstention l'acquisition d'une portion de 444 m² de la parcelle ZD 0022 au prix de 3 € le m².

3- Vote de l'acquisition de quatre parcelles pour la réalisation d'un cheminement piéton

La municipalité met en place une politique de développement du maillage de ses cheminements doux. Afin de finaliser la liaison du bourg à la piste cyclable départementale traversant la route de Venansault, le conseil municipal a approuvé par 20 voix pour et 1 abstention l'acquisition de 4 parcelles pour une superficie totale de 2 344 m² au prix de 3 € le m².

VIE MUNICIPALE**4- Vote d'un complément aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Pour favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses compétences comme le prévoit l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la précision de la rubrique 27° relative au dépôt des autorisation d'urbanisme.

INTERVENTION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS**TRAVAUX****5- Vote d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes police – Plateau Rue Principale**

Un projet de création d'un plateau surélevé, reliant la place de Marelle à la place de Oiseaux est envisagé rue Principale, RD100. L'aménagement envisagé permettra de contribuer au respect de la vitesse réglementaire soit 30km/h sur cette voirie départementale et sécurisera les traversées des piétons, des PMR et cyclistes. Ledit projet est éligible à une demande de subvention au titre du dispositif relatif à la répartition du produit des amendes de police. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le dépôt d'un dossier en ce sens auprès du Conseil Départemental.

6- Vote de l'avenant 1 à la convention d'adhésion au groupement de commandes avec la Roche-sur-Yon relatif à la fourniture et la prestation de signalisation horizontale.

Un avenant 1 à la convention actuelle est nécessaire pour le renouvellement du marché qui arrive à échéance fin novembre. Des prestations telles que l'effacement, le pré-marquage, le marquage et la pose de signalisation thermocollé ne sont plus nécessaires et doivent donc être supprimées. De plus la composition du groupement est mise à jour. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cet avenant.

7- Vote d'une demande de subvention auprès du Sydev dans le cadre d'un projet d'installation photovoltaïque sur la toiture du hangar des services techniques.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le dépôt d'une demande de participation financière auprès du Sydev pour une étude de structure à réaliser dans le cadre d'une étude d'opportunité relative à un projet d'installation photovoltaïque sur la toiture d'un des hangars des services techniques municipaux. La subvention représente 80% du coût réel TTC de l'étude dans la limite de 5 000€.

8- Vote d'une convention avec le Sydev relative au remplacement du contrôleur de carrefour à feux dans le cadre des travaux de réparation de la signalisation lumineuse des feux de signalisation , rue de la Gillonnière/allée de la Vènerie.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à établir avec le SyDEV concernant le remplacement du contrôleur de carrefour à feux au titre de la remise en service de la signalisation tricolore située Rue de la Gillonnière. La participation communale est fixée par le Sydev à 3 205 €.

ENFANCE ET JEUNESSE

9- Vote d'un don non financier à l'antenne mouilleronnaise du Secours Catholique

En lien avec le dispositif « Prix Littéraire » organisé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la structure d'accueils de loisirs les P'tits Loups a mis en place une collecte de jeux à destination d'enfants défavorisés. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité que les dons transmis soient remis au Secours Catholique de Mouilleron-le-Captif.

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

10- Vote d'une subvention exceptionnelle à l'Association Mouilleronnaise d'Echanges (AME)

Du 18 au 21 mai prochains, notre commune de accueillera une délégation allemande afin de célébrer le 20^{ème} anniversaire du jumelage entre Rommerskirchen et Mouilleron-le-Captif. La prise en charge financière de cet accueil étant supportée par l'AME, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le vote d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association.

11- Vote des modalités d'organisation de la Fête de la Musique

L'édition 2023 de la Fête de la Musique mouilleronnaise se fera avec le partenariat du comité d'animation de la commune. Aussi, suite à l'adoption de la convention de partenariat entre la commune et l'association, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les modalités d'intervention de chacune.

12- Vote d'une convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée (CDOS) dans le cadre du prêt de l'exposition sur les Jeux Olympiques

Suite au partenariat entre la commune et le CDOS, différentes actions en lien avec l'olympisme ont été mises en place sur Mouilleron. Cette année, Mouilleron souhaite entre-autres accueillir une exposition du CDOS du 26 juin au 7 juillet sur le thème des Jeux Olympiques. A cette fin, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention liée au prêt de cette exposition.

13- Vote d'une convention d'occupation précaire de l'espace public Marché de Noël

En vue de l'organisation de la prochaine édition du Marché de Noël mouilleronnais, le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet de convention d'occupation précaire du domaine public.

PERSONNEL

14- Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. A la suite de deux modifications de temps de travail, il convient de modifier le tableau des effectifs. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

TOUR DE TABLE